

Déroulement d'une intervention



Dans le cas où la situation ne relèverait pas de l'intervention de l'équipe mobile, une réorientation de la demande sera proposée.

Contact

EMIA22
 10 rue Clément Ader
 22440 PLOUFRAGAN

Tél. 02 96 58 21 42

E-mail : contact@emia22.fr

Composition de l'équipe

L'**EMIA22** opère en interdisciplinarité et est composée :

- d'infirmiers
- d'éducateurs
- de psychologues – neuropsychologues
- d'un médecin psychiatre
- d'un médecin généraliste
- d'une responsable de service
- d'une secrétaire

L'équipe mobile est portée par le Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale « Bretagne Solidarité » et financée par l'Agence Régionale de Santé Bretagne.



EMIA22

Equipe Mobile d'Intervention Autisme





L'équipe mobile intervient auprès de personnes adultes (16 ans et plus) avec **Troubles du Spectre Autistique (TSA)** présentant des « **comportements-problèmes** ».

Qu'est-ce qu'un «comportement-problème» ?

Ils sont définis par l'ANESM¹ comme « *des comportements d'une intensité, fréquence ou durée telle que la sécurité physique de la personne ou d'autrui est probablement mise sérieusement en danger, ou comme des comportements susceptibles de limiter ou d'empêcher l'accès et l'utilisation des services ordinaires de la cité* ».



Source : Mac Brien et J. Felce (1992)

¹ANESM : Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établissements et services Sociaux et Médico-sociaux.



Dans le cadre de « comportements-problèmes » :

- Apporter un **soutien** aux aidants (familles et/ou professionnels),
- Tendre vers la diminution des « comportement(s) -problème(s) »,
- Lutter contre l'isolement et les ruptures de parcours.

« Tout comportement a une signification et est l'expression de quelque chose qui nécessite d'être investigué »

ANESM



- Proposer aux aidants une analyse de la situation,
- Proposer une **méthodologie** et des **outils** pour l'analyse des « comportements-problèmes » (bilans somatiques, sensoriels, cognitifs, ...),
- Co-élaborer un **projet d'accompagnement** visant à apaiser la personne et améliorer sa qualité de vie,
- Co-construire des **réponses individualisées** et favoriser leurs mises en œuvre,
- Participer à l'élargissement du réseau d'accompagnement des personnes présentant des TSA.



EMIA22



L'équipe mobile intervient dans les **établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires et à domicile** dans tout le département des Côtes d'Armor.

La demande d'intervention de l'équipe mobile s'effectue par **téléphone**, il vous faudra laisser un message sur le répondeur et indiquer :

- Le nom et prénom du demandeur ainsi que sa fonction,
- Une heure à laquelle nous pouvons vous recontacter,
- Le nom, prénom et l'âge de la personne concernée,
- Quelques mots sur la situation (« comportements-problèmes »).

Suite à ce message l'équipe vous recontactera pour un premier échange, dans les **48 à 72 heures**.

L'équipe mobile travaille en **partenariat** avec les aidants sans s'y substituer et **n'a pas vocation à poser un diagnostic**.